

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU **VENDREDI 19 JUILLET 2019** à 20 heures 30

Etaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, MM. JOUAN, MAHEO, Mmes BARAN, LE GALLO, M. JEGLOT, Mmes GAUTHIER, MILBEO, M. BINET, Mme GALLAIS

Absents excusés :

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
M. Samuel BRIAND donnant pouvoir à Mme Lyne MILBEO
M. Alain LE FORESTIER donnant pouvoir à M. François BINET
M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance : Mme Christelle GAUTHIER

Ouverture de la séance à 20 heures 39

Le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2019 est adopté.

1. VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN AU 11 RUE GL DE GAULLE

Après bornage par le géomètre, la bande de terrain derrière le préau sera vendue au prix de 3.50 € le mètre carré. La vente se fera au profit des nouveaux propriétaires du terrain bâti voisin du 9 rue Gl de Gaulle par le biais de Maître BARON de Loudéac.

2. DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour les parcelles AB n° 103 - AA n° 30p – AC n° 152 – 153 et 156.

3. RUE VERLAINE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET BASSIN DE RETENTION

Le conseil approuve les travaux présentés avec le bassin de rétention. Autorise le maire à déposer tous les éléments nécessaires à la passation d'un marché à procédure adaptée.

4. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le conseil prend acte du rapport annuel 2018 sur l'eau potable.

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN PRES DE LA STATION POUR L'ASSOCIATION D'AEROMODELISME ET DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION DE MODULES

Après un vote à mains levées de onze voix favorables (dont deux pouvoirs) et trois abstentions (dont un pouvoir), monsieur le maire est autorisé à passer une convention de mise à disposition avec l'association d'aéromodélisme du terrain après la station d'épuration d'une superficie de près de 7 000 m².

Monsieur le maire est autorisé à déposer une demande d'installation de modules sur ce même terrain.

6. MOBILISATION POUR LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AU CENTRE HOSPITALIER DE KERIO

Le conseil soutient le mouvement en vue de la révision des suppressions d'emplois prévues.

7. DROIT DE PREEMPTION SUR TERRAIN SECTION AA N° 33

Le conseil décide de préempter le terrain non bâti classé terre 2, cadastré section AA n° 33, d'une superficie d'environ 11 500 m².

Pour informations :

- Panneau d'informations en entrée d'agglomération : il sera en double face.

Clôture de la séance : 22 heures 40.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 23 juillet 2019.

A Saint-Barnabé, le 22 juillet 2019

La Secrétaire de séance,
Christelle GAUTHIER

Le Maire,
Georges LE FRANC